

Je prétends que s'il veut que nous le considérons comme un ministre respectable, il devrait se rétracter et reconnaître que les communications sont mauvaises dans son ministère; il devrait de plus intervenir lui-même sans délai dans les négociations pour faire en sorte que ce conflit se règle au plus vite.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) désire poser aussi la question de privilège.

M. Jacques Olivier (Longueuil): Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je dois appuyer mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez). Je pense que le ministre, hier, en donnant sa réponse, a involontairement induit la Chambre en erreur et j'espère qu'aujourd'hui il pourra confirmer son erreur. Il n'y a eu aucune réunion avec qui que ce soit depuis le 4 octobre entre les parties. Je pense aussi que son ministère l'a mal informé ou il ne s'est pas informé auprès de son ministère. De plus, monsieur le président, je signale encore une fois que le ministre a été beaucoup plus rapide pour intervenir à Vancouver qu'il ne l'a été pour intervenir à Montréal relativement au port. Cela dure depuis cinq mois. Je pense qu'il est extrêmement important que le ministre prenne conscience du fait qu'involontairement ne pas dire la vérité c'est extrêmement important à la Chambre, parce que si on ne peut plus se fier maintenant aux réponses qu'un ministre doit donner, je pense que les privilèges de tous les députés en seront amoindris. La population canadienne est en droit de se poser des questions sur les qualités d'un ministre ou d'un gouvernement.

Alors je demanderais, monsieur le président, au ministre du Travail (M. Alexander) de retirer les paroles qu'il a dites et qui ont induit la Chambre en erreur hier. Cela n'est sûrement pas volontaire car je connais la qualité de l'homme et du parlementaire qu'il représente. Toutefois il est extrêmement important, qu'à l'avenir, il ne considère pas l'existence de deux Canada mais d'un seul. Lorsqu'un problème existe à Montréal il est aussi important à cet endroit qu'à Vancouver.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Spadina (M. Stollery) soulève-t-il la même question de privilège?

M. Peter Stollery (Spadina): Oui, monsieur l'Orateur, je soulève la même question de privilège.

Nous avons ici un ministre pour lequel beaucoup d'entre nous ont une grande estime. Toutefois, la question qu'a soulevée le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est cruciale, en ce sens qu'elle touche très directement les privilèges de tous les députés. En tant que députés qui essaient de remplir leur rôle de députés de l'opposition, nous avons eu droit à un spectacle aujourd'hui. Je veux parler du spectacle d'un ministre qui induit clairement la Chambre en erreur.

Personne ne l'accuse de le faire de propos délibéré, mais nous avons en face de nous un gouvernement qui s'est vanté de

Privilège—M. Rodriguez

vouloir consulter la population canadienne et informer tout le monde, mais voilà que le ministre du Travail (M. Alexander), sans le vouloir, induit la Chambre en erreur. Il nous a fourni des renseignements auxquels le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a clairement répondu. Il nous a fourni des renseignements au sujet d'une situation de grève à Montréal à laquelle il ne semble vraiment rien connaître. Il en va de même des réponses de l'ensemble des ministres aujourd'hui.

Je pense que c'est une question de privilège importante. Le député de Nickel Belt mérite d'être félicité de l'avoir soulevée assez tôt dans la présente législature pour que vous puissiez, monsieur l'Orateur, rendre une décision au sujet du temps que pourrait durer ce spectacle de ministres qui ne connaissent absolument rien aux affaires de leurs ministères.

L'hon. Lincoln M. Alexander (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un charmant débat. La seule chose qui me tracasse, c'est qu'en plein milieu de nos efforts intenses de médiation et de conciliation, des députés, pour des raisons que je ne comprends pas, provoquent un tel débat. Ils disent que j'induis la Chambre en erreur, qu'il n'y a pas eu de rencontres ni de discussions. Je me demande vraiment s'ils se tiennent au courant de ce qui se passe.

Mon ministère, par l'entremise de ses fonctionnaires, s'occupe de cette question. Je pourrais vous citer toutes les notes que j'ai prises et qui vont du 20 février 1979, quand M. Len Waller a été nommé agent de conciliation, jusqu'à la nomination du médiateur actuel, M. Rolland Doucet.

Les députés savent certainement, et je suis certain que l'ancien ministre du travail assis de l'autre côté le comprendra, que, lorsqu'il assume ses fonctions, d'entremise et de conciliation, le médiateur doit certainement avoir des entretiens et des rencontres avec les parties en cause, et pas nécessairement avec toutes les parties à la fois.

Je répète qu'il y a eu des entretiens et des rencontres avec les parties en cause. De fait, j'ai ici une note que j'aimerais lire afin que tous les députés sachent ce que j'essayais de dire et ce que j'ai dit effectivement aujourd'hui. Il s'agit d'une note que j'avais l'intention d'utiliser ce matin pour faire savoir, comme je l'ai fait hier à la Chambre, que le médiateur en question «recevait les parties en cause séparément».

Contrairement aux nouvelles communiquées par les media, on m'a depuis confirmé que le médiateur a en effet reçu certains des intéressés séparément et qu'il a eu des entretiens particuliers avec d'autres. Quiconque est au courant des méthodes de règlement des conflits reconnaîtra que cette façon d'agir est tout à fait normale lorsque le médiateur juge que des réunions générales n'aboutiraient à aucun résultat. C'est la méthode que le médiateur utilisera lorsqu'il s'efforcera de faire accepter un compromis par les deux parties et de les amener à signer une convention collective négociée librement.

Une voix: Allons donc.